



LGV SEA TOURS-BORDEAUX

Suivi du site d'acquisition Champs Malins (79-86)-CODDT E0683

Rapport de suivi - Résultats 2023



Rapport réalisé pour le compte de :



14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine-le-Comte
05 49 88 99 23
pc.nature@laposte.net



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Champs Malins (79-86) – CODDT E0683

Rapport de suivi - Résultats 2023

Type de rapport :

Rapport de suivi Année 2023



Agir pour
la biodiversité

Association(s) intervenante(s)	Période d'intervention
LPO Poitou-Charentes	2023
Responsable(s) expert(s)	Autre(s) intervenant(s)
Simon CHAPENOIRE (LPO)	Julien CURASSIER (LPO)
Coordinateur PCN	
Aurélie CARRIERE	
Destinataire(s)	Date de transmission
Caroline DEMILECAMPS (LISEA)	V1 : 19/09/2023 VF : 25/03/2025

Sommaire

1. Contexte de l'étude	1
2. Localisation	2
3. Suivi de l'avifaune des plaines.....	6
3.1. Protocole de suivi.....	6
3.2. Traitements des données	8
3.3. Résultats.....	9
3.4. Comparaison interannuelle.....	30
3.5. Analyse et interprétation.....	31
Bibliographie	34

1. Contexte de l'étude

Dans le cadre de la construction de la LGV SEA Tours-Bordeaux, et en application des arrêtés ministériels et inter-préfectoraux des 24 février et 21 décembre 2012, portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et d'habitats d'espèces animales protégées et de destruction d'espèces végétales protégées, le maître d'ouvrage met en œuvre des mesures visant d'une part à atténuer les impacts du projet sur l'environnement et d'autre part à compenser l'impact sur les individus d'espèces protégées ou sur les habitats d'espèces protégées.

Le maître d'ouvrage est donc tenu de mettre en place des mesures visant à compenser la perte d'espèces ou d'habitats d'espèces suite à la construction et l'exploitation de la ligne LGV. Pour cela, il doit réaliser une sécurisation foncière de sites de compensation, par acquisition ou par conventionnement. De plus, les sites sécurisés devront faire l'objet d'une gestion conservatoire pendant la durée de la concession. Les modalités de mise en œuvre de ces mesures sont décrites dans la section 4 des arrêtés ministériels et inter-préfectoraux du 24 février 2012 complétés par ceux du 21 décembre 2012.

Conformément aux arrêtés sus-cités, le maître d'ouvrage est tenu d'assurer le suivi de mesures environnementales mises en œuvre, ainsi que le suivi des populations et des habitats d'espèces protégées impactées. Les suivis scientifiques des sites sécurisés (en conventionnement et en acquisition) doivent ainsi permettre d'évaluer l'efficacité de la gestion conservatoire mise en œuvre en faveur des espèces à compenser sur le site et d'apporter les éléments nécessaires à la réactualisation du plan de gestion. En outre, ces suivis permettent également de déterminer l'atteinte des objectifs fixés en termes de compensation.

Concernant l'impact sur la faune et la flore patrimoniale, les mesures compensatoires sont réalisées sous forme de conventionnements et d'acquisitions foncières. Dans ce contexte, les acquisitions sont rétrocédées au CEN NA (Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine), qui organise des opérations de restauration, et met en place une gestion sur le long terme qui doit garantir à la fois la pérennité et l'additionalité prévue par la loi (les mesures compensatoires ne doivent pas se substituer aux dispositifs existants, mais bien représenter une « plus-value » environnementale).

Les suivis scientifiques des sites sécurisés doivent évaluer l'efficacité de la gestion conservatoire mise en œuvre en faveur des espèces cibles. L'objectif est de savoir si le mode de gestion adopté permet d'atteindre les objectifs fixés en termes de compensation. Ces suivis apporteront également les éléments nécessaires à la réactualisation du plan de gestion.

En 2019, 18 parcelles agricoles situées dans la plaine du Mirebalais Neuvilleois ont été acquises par le Conservatoire d'Espace Naturels Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des compensations réalisées en acquisition pour la LGV SEA.

Le diagnostic écologique mené en 2016 et 2017 sur les sites des plaines des Champs Malins a permis de dresser un état des lieux des espèces présentes. Les résultats de ce diagnostic ont relevé le fort potentiel des parcelles dans la protection des espèces visées par les mesures compensatoires, à savoir : l'Outarde canepetière, l'Édicnème criard et les Busards cendré et Saint-Martin. Ainsi, les mesures proposées dans le Document d'Actions et de Gestion Concertée (DAGC) entre en concordance avec la conservation de ces espèces. Ce document, établi par le CEN NA en 2018 sera renouvelé en 2025. Les groupes concernés par ces suivis sont : les Orthoptères et l'avifaune des plaines. Un suivi complémentaire sur les prairies est aussi réalisé.

Les suivis ornithologiques menés depuis 2021 sur les sites de Champs Malins concernent l'avifaune de plaine et plus particulièrement les espèces visées par les mesures compensatoires : Le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, l'Édicnème criard et l'Outarde canepetière.

2. Localisation

Les sites de Champs Malin s'étendent entre la frontière ouest du département de la Vienne et la frontière Est du département des Deux-Sèvres. Ces sites se composent de 18 parcelles réparties sur 10 secteurs : 11 parcelles en Deux-Sèvres à l'Ouest de la Grimaudière (86) et à l'Est de St-Chartres (86) et 7 autres situées en Vienne au sud de Saint-Jean de Sauves (86) et à l'Ouest de Mazeuil (86).

Les sites de la plaine des Champs Malins s'inscrivent à l'intérieur de deux Zones de Protection Spéciales (ZPS). Les ZPS sont des sites appartenant au réseau Natura 2000 et sont déterminées par la présence d'espèces reconnues d'intérêt communautaire par la Directive Oiseaux. Ainsi, les 11 parcelles en Deux Sèvres sont comprises à l'intérieur de la ZPS d'Oiron Thénèzay (FR5412014). Les sept parcelles en Vienne sont comprises dans la ZPS du Mirebalais Neuvilleois (FR5412018). Ces deux ZPS ont été créés pour la protection de l'avifaune des plaines et notamment l'Outarde canepetière, dont le noyau de la dernière population migratrice d'Europe de l'Ouest se situe sur ces plaines agricoles.

Les parcelles se situent dans les PRA Plaine de Thouars et Plaine de Thouars Moncontour non impactées par la LGV, mais à proximité directe de la PRA Plaine de Loudun, PRA impactée par la LGV. Les secteurs étudiés sont intégrés à des zones d'intérêt écologique au vu des espèces présentes et des habitats. Les quatre sites situés au Nord et à l'Est de la zone expertisée sont compris dans une ZNIEFF de type 1 : Plaine de Saint-Jean-de-Sauves (n° régional 858). Ces parcelles sont localisées en zone de plaine agricole. Les autres sites suivis à l'Ouest sont situés à proximité d'une zone humide et buissonnante, la Vallée Bourdigal avec 5 parcelles comprises dans la ZNIEFF de type I : Vallée Bourdigal (n° régional 289). Ce secteur est susceptible d'attirer des espèces patrimoniales. A proximité directe des parcelles expertisées, quelques zones de friches, jachères et boisements structurent le paysage et sont favorables à l'avifaune du secteur.

L'intérêt des sites acquis par le CEN NA réside donc dans leur emplacement au sein de ces ZPS et des espèces patrimoniales qu'ils hébergent.

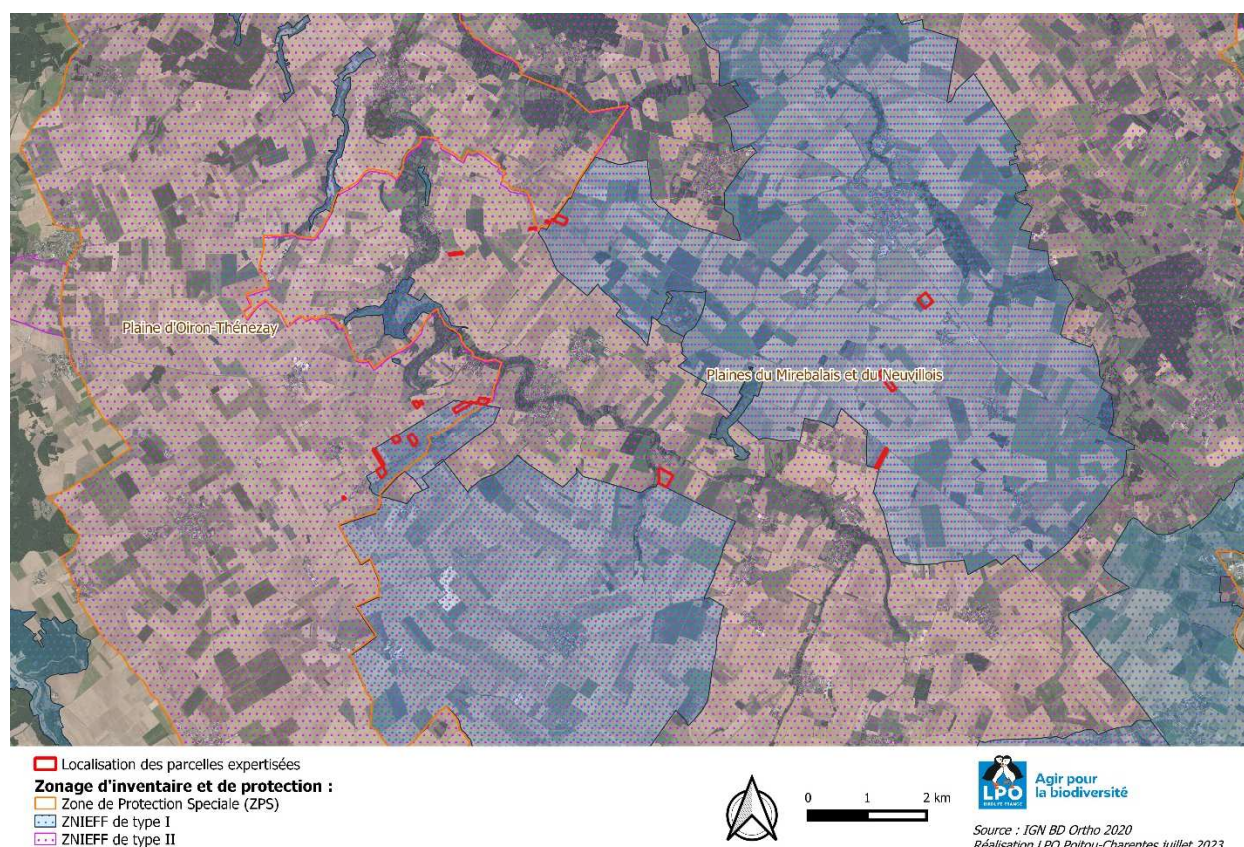
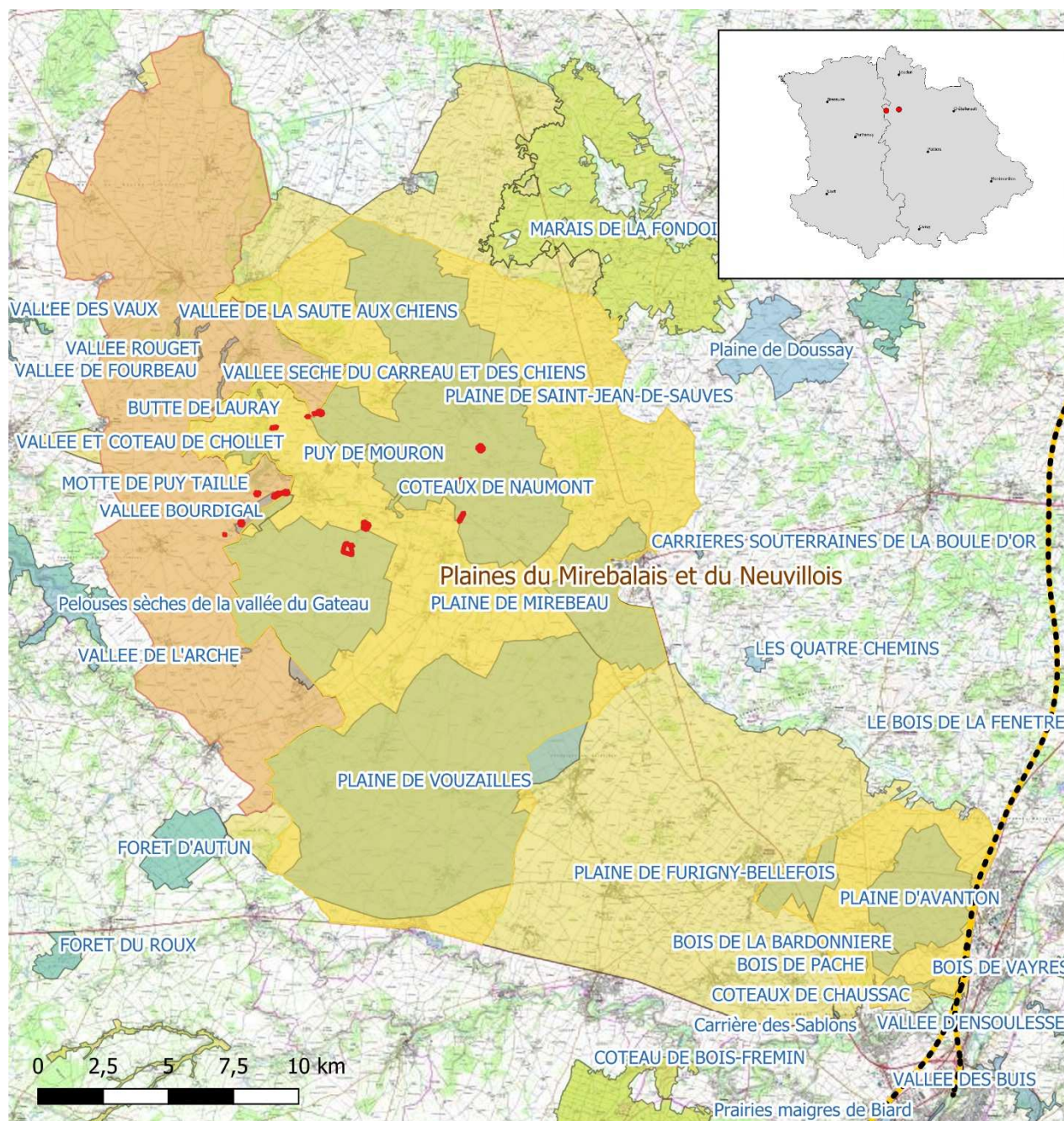


Figure 1 : Localisation des sites de Champs Malins (79-86).



Suivi des sites d'acquisition de Champs Malins

 Périmètres d'intervention du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

Zonages environnementaux

- Plaine d'Iron-Thénezay
- Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois
- ZNIEFF Type II
- ZNIEFF Type I
- Axe de la ligne LGV



Source : IGN - SCAN 25 2022
Conception : © LPO Poitou-Charentes, Juillet 2023

Figure 2 : Localisation des sites de Champs Malin vis à vis de la LGV



Figure 3 : Photographie aérienne des sites de Champs Malins.

Les parcelles du site Plaine des Champs Malins s'inscrivent dans un contexte paysager agricole des plaines de Neuville, Moncontour, Craon et Thouars. Le paysage est dominé par une matrice agricole intensive avec une production majoritairement tournée vers les céréales et les oléagineux. Quelques rares bosquets viennent enrichir ponctuellement le paysage. Ces plaines calcaires sont le support d'un sol argilo-limoneux, caillouteux et riche en matières organiques.

Toutefois, les sites des Champs Malins acquis par le CEN NA se distinguent encore une fois en deux entités paysagères. Les sites à l'est se situent au sein d'une vaste plaine de production agricole sans d'autres éléments paysagers proches. Les sites de l'ouest quant à eux sont bordés par la vallée Bourdigal venant enrichir le paysage avec un relief plus marqué et des friches buissonnantes.

Ces vastes plaines agricoles hébergent des habitats de reproduction d'une avifaune remarquable qui connaît depuis ces vingt dernières années un fort déclin. La disparition de ces espèces est principalement liée à la modification des pratiques agricoles orchestrées depuis le remembrement des années 1950-1960. L'intensification de ces pratiques a ainsi conduit à la simplification du paysage et des assolements entraînant la disparition des haies et la raréfaction des jachères et prairies.

Dans ce contexte, l'acquisition de terrains agricoles par le CEN NA ou encore la contractualisation de parcelles en MAE (Mesures Agro-Environnementales) sont primordiales pour le maintien de surfaces en jachère, propices à la reproduction de nombreuses espèces aviaires.

3. Suivi de l'avifaune des plaines

3.1. Protocole de suivi

Afin d'identifier les espèces présentes et leur statut nicheur sur le site d'étude, 17 points d'écoute ont été réalisés en suivant la méthode des STOC-EPS. Le Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple (EPS) est une méthode mesurant le nombre de contacts (visuels et auditifs) par point. Les EPS sont répartis aléatoirement et espacés d'au moins 300 m. La superficie échantillonnée comprend le site et une zone tampon d'environ 600 m autour du site.

L'ensemble des 17 points d'écoute ont été réalisés à chaque passage. Ces inventaires ont été effectués lors de la période optimale de la journée, entre le lever du soleil et 10h du matin, correspondant au pic d'activité de l'avifaune. La durée d'observation pour chaque point a été fixée à 10 minutes, permettant un bon compromis entre le temps d'écoute, assez long pour contacter l'ensemble des espèces présentes, et le nombre de points à réaliser durant la matinée. Ces passages se sont déroulés sur deux sessions de 2 jours, espacés d'au maximum 6 semaines entre avril et mai.

- 1^{er} passage : 17-18/04/2023
- 2nd passage : 30-31/05/2022

Pour chaque observation, le comportement nuptial a été retranscrit grâce au Code Atlas. L'identification des espèces a principalement été faite au chant et ponctuellement à vue. Toutes les observations ont été saisies en direct grâce à l'application NaturaList.

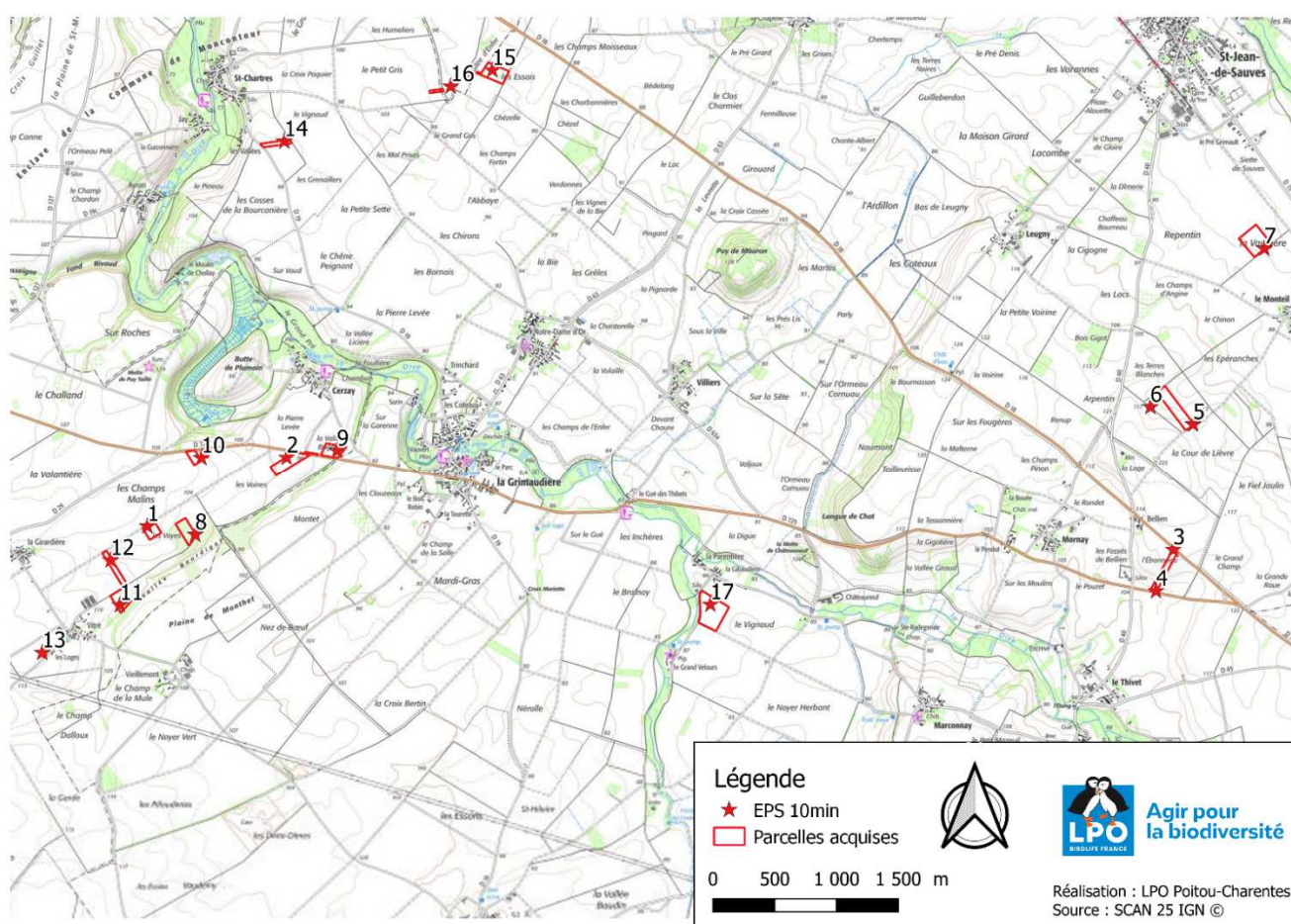
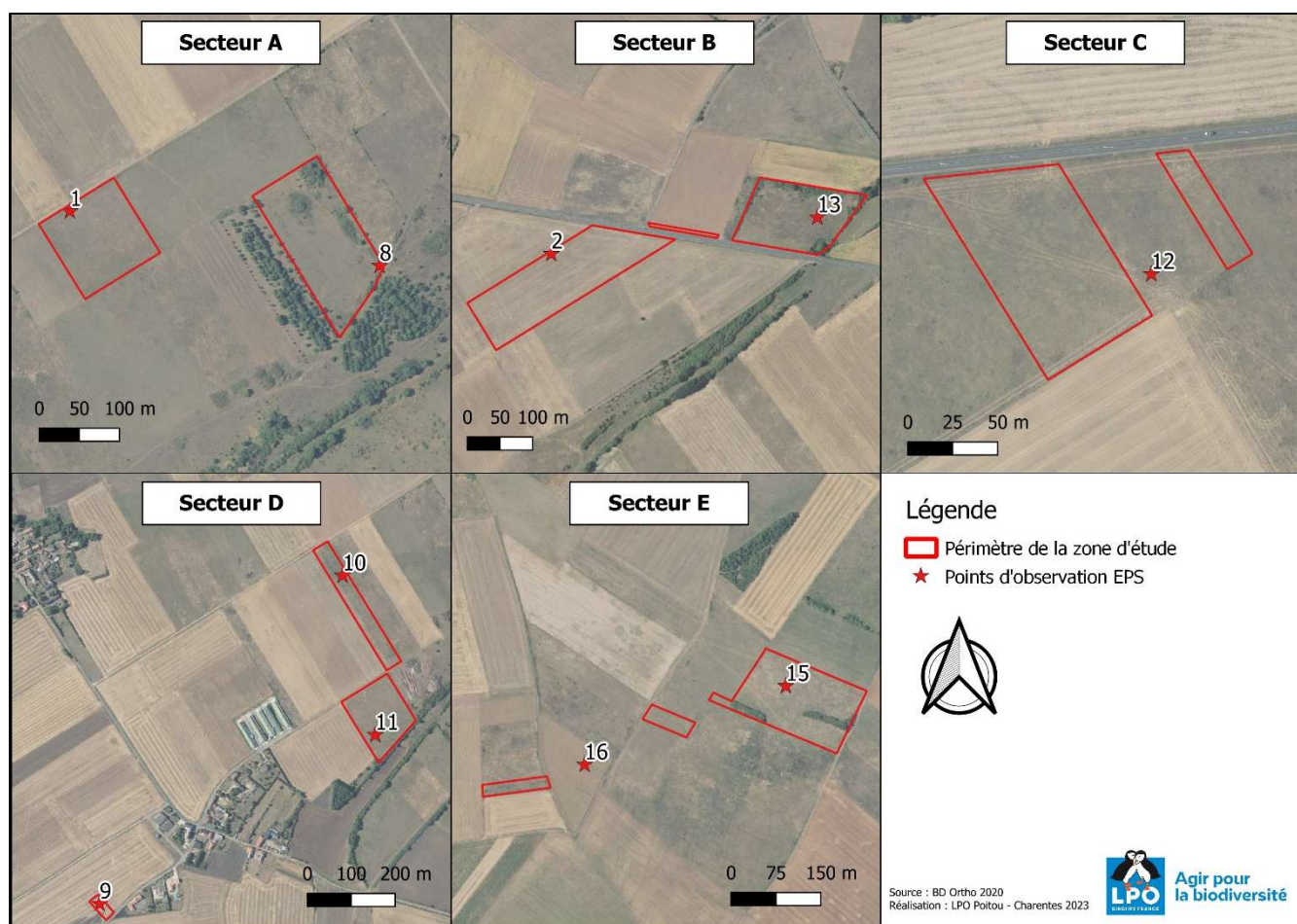
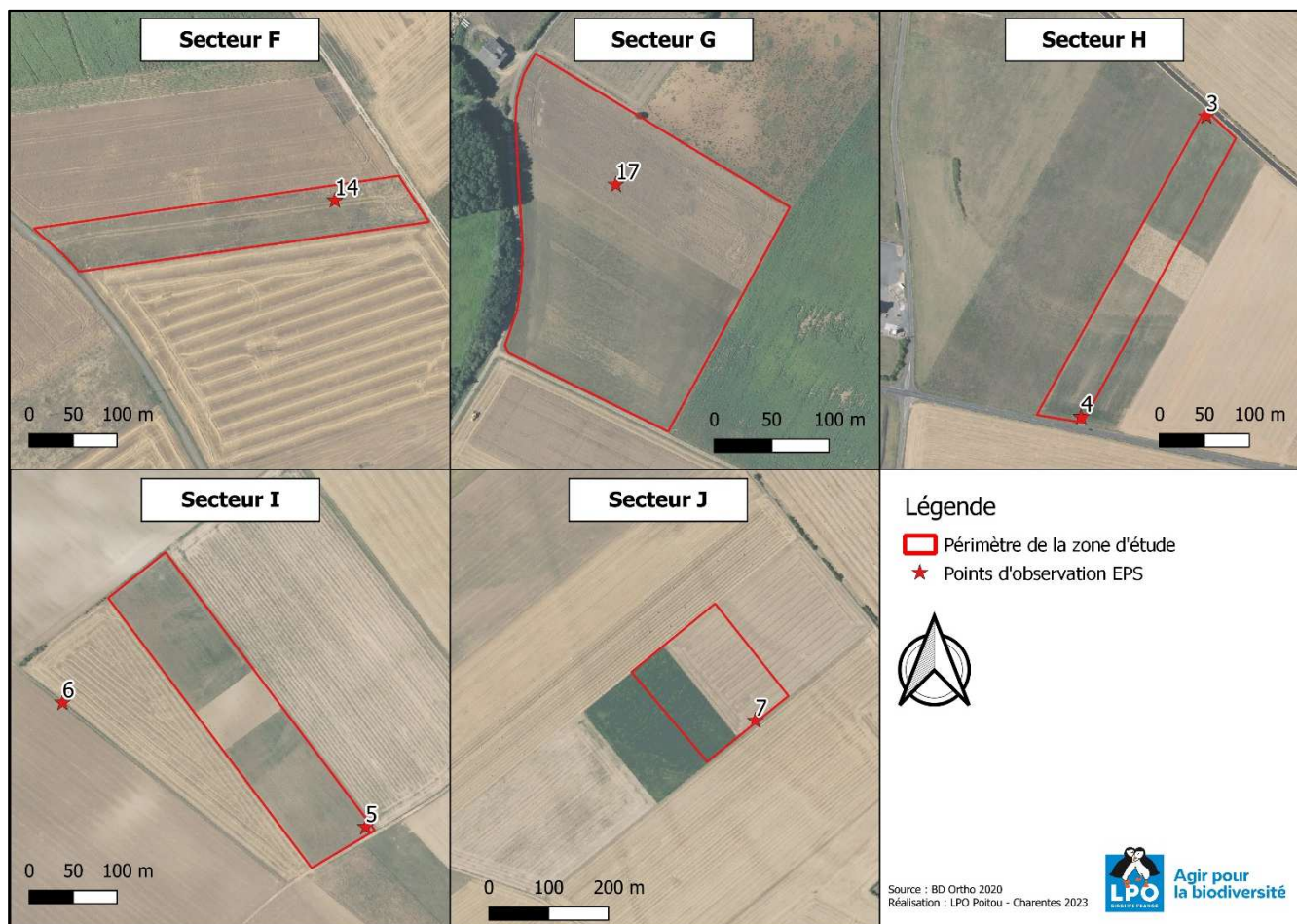


Figure 4: Cartographie des points d'écoutes STOC-EPS réalisés sur les sites de la plaine de champs malins

Pour la suite de cette étude et dans un souci de compréhension, les différentes parcelles acquises par le CEN seront regroupées en secteurs définis en entités géographiques homogènes. Ainsi sont définis les 10 secteurs suivants :





3.2. Traitements des données

Espèces visées par la compensation

La présence/absence des espèces ciblées pour la mise en place de mesures compensatoires sera mis en lumière pour chaque secteur.

Une attention particulière sera donc mise sur les espèces cibles suivantes :

- Busard cendré (*Circus pygargus*)
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)
- Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)

Dans un premier temps, la récurrence de chacune de ces quatre espèces sera calculée sur l'ensemble des secteurs. Ceci permettra d'évaluer la proportion de secteurs favorables à chaque espèce. Dans un second temps, le nombre d'espèces visées par la compensation par secteurs permettra d'estimer le taux de compensation des parcelles en acquisition.

Espèces patrimoniales

La présence d'espèces patrimoniales sur les secteurs sera elle aussi mise en lumière afin d'apprécier le rôle conservateur des parcelles acquises par le CEN. Une espèce est dite patrimoniale lorsqu'elle est inscrite à l'annexe I de la Directive européenne 2009/147/CE dite « Oiseaux », à la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (catégories CR, EN et VU), à la liste rouge des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes (catégories CR, EN et VU) ou à la liste des espèces déterminantes pour les ZNIEFF en Poitou-Charentes.

La fréquence de chacune de ces espèces permettra d'évaluer leur degré de récurrence sur l'ensemble des secteurs.

Abondance

L'analyse qualitative et quantitative des observations permettra d'établir 2 cotations pour chaque espèce dans chaque relevé :

- Cotation « classique » IPA : Une cotation de 1 est attribuée pour un mâle chanteur, un couple, un nid occupé ou un groupe familial et 0,5 pour un individu observé ou entendu par son cri.
- Abondance : somme des différents individus contactés.

Après chaque session d'observation de 10 minutes, une liste est établie avec :

- Toutes les espèces observées ;
- Pour chacune de ces espèces, la somme des cotations et l'abondance relevée.

Pour chaque point d'écoute, il sera établi les indices IPA et indice d'abondance en sélectionnant le nombre maximal entre l'ensemble des passages.

Un tableau espèces - relevé est ainsi créé, permettant de calculer l'IPA moyen de chaque espèce sur le territoire en question. Cet IPA moyen n'est pas exactement l'expression de l'abondance de chaque espèce sur le site étudié du fait des variations de la détectabilité selon les espèces.

Statuts nicheurs

Les indices des différents comportements nicheurs (Code Atlas) ont quant à eux permis d'attester du statut de reproduction (non nicheur, probable, possible, certain) de chaque espèce sur les sites.

3.3. Résultats

Espèces visées par la compensation

Sur l'ensemble des secteurs, trois des quatre espèces visées pour la mise en place de mesures compensatoires ont été contactées. Cependant, il est observé une disparité de leurs distributions entre les différents secteurs. Ainsi, 2 des espèces ciblées ont été relevées sur les secteurs A, D et E. Les secteurs H, I et J ne comptent qu'une des espèces ciblées : l'Outarde canepetière. Aucune des espèces ciblées n'a été observée sur les autres secteurs. Ainsi, l'Outarde canepetière a été observée sur 60% des secteurs, l'Édicnème criard sur 20% et le Busard cendré sur 10% des secteurs. La détection des busards est moins bonne que les années passées avec les deux espèces présentes en 2021 et 2022 et 20% à 40% de présence.

Tableau 1: Effectifs des quatre espèces visées par la compensation sur les secteurs des Champs Malins

Étiquettes de lignes	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Secteur D	Secteur E	Secteur F
Busard cendré					1	
Busard Saint-Martin						
Édicnème criard	1			2		
Outarde canepetière	1			9	2	
Nombre d'espèces	2			2	2	
Taux de compensation	50			50	50	

Étiquettes de lignes	Secteur G	Secteur H	Secteur I	Secteur J	Fréquence
Busard cendré					10%
Busard Saint-Martin					0%
Édicnème criard					20%
Outarde canepetière		2	4	3	60%
Nombre d'espèces		1	1	1	
Taux de compensation		25	25	25	

Cette variation peut s'expliquer par la différence de biologie de ces quatre espèces. En effet, les Busards gris sont des rapaces ayant un domaine vital beaucoup plus large que l'Édicnème criard ou l'Outarde canepetière, deux espèces

cantonnées à l'échelle d'une parcelle. Ainsi la probabilité de détection autour des parcelles des secteurs étudiés semble plus forte pour les espèces cantonnées (Œdicnème et Outarde) que pour les espèces à large territoire de chasse (Busard cendré et Busard Saint-Martin). De plus, les jachères et prairies des parcelles acquises sont utilisées comme habitat de reproduction pour l'Outarde canepetière et éventuellement pour l'Œdicnème criard mais uniquement comme habitat de chasse pour les Busards. Les heures d'inventaires sont aussi moins favorables aux Busards, qui commencent à voler quelques heures après le lever du jour.

Espèces patrimoniales des plaines agricoles

Les deux passages réalisés lors des printemps 2021 et 2022 ont permis l'observation de respectivement 14 et 11 espèces patrimoniales réparties sur les 5 secteurs. Les inventaires de 2023 ont permis d'observer 16 espèces patrimoniales réparties sur 10 secteurs. L'espèce la plus fréquente est l'Alouette des champs, contactée sur l'ensemble des points d'observation. De même, le Bruant proyer a été contacté sur l'ensemble des secteurs. Il est à noter que l'Outarde canepetière, fait partie des espèces les plus fréquentes avec 60% de secteurs occupés. A l'inverse, la moitié des espèces patrimoniales n'ont été observées que de manière très localisée sur un ou quelques secteurs.

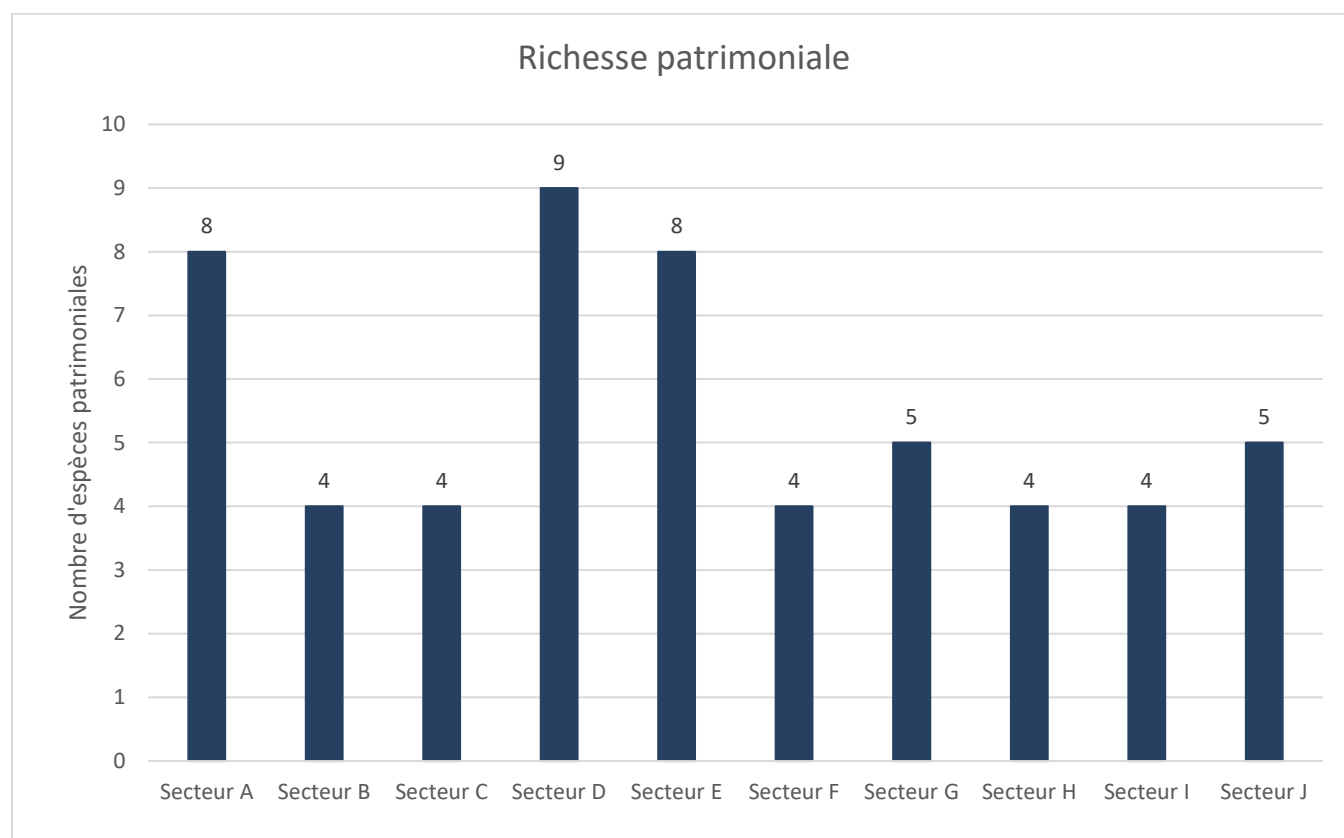
Tableau 2: Espèces patrimoniales présentes sur les secteurs des Champs Malins

Espèces	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Secteur D	Secteur E	Secteur F
Alouette des champs	14	21	10	22	17	7
Bruant jaune	1	0	0	0	0	0
Bruant ortolan	0	0	0	0	0	0
Bruant proyer	9	5	3	16	11	6
Busard cendré	0	0	0	0	1	0
Caille des blés	0	0	1	0	0	1
Cisticole des joncs	0	1	0	0	0	0
Faucon crécerelle	0	0	0	0	3	0
Fauvette grisette	2	5	0	1	3	0
Hirondelle rustique	0	0	0	2	0	0
Linotte mélodieuse	4	0	0	5	2	1
Moineau domestique	0	0	0	2	0	0
Œdicnème criard	1	0	0	2	0	0
Outarde canepetière	1	0	0	9	2	0
Tarier pâtre	0	0	0	0	1	0
Tourterelle des bois	1	1	1	1	0	0
Richesse patrimoniales	8	4	4	9	8	4

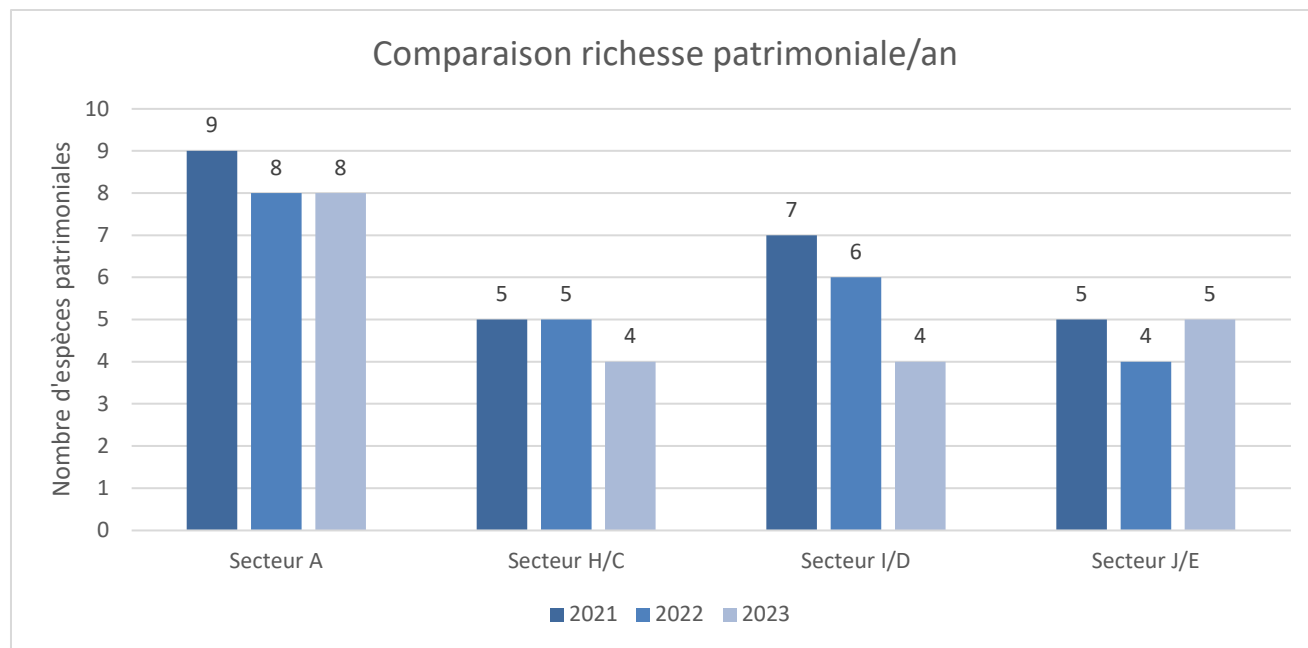
Espèces	Secteur G	Secteur H	Secteur I	Secteur J	Fréquence
Alouette des champs	5	19	16	10	100%
Bruant jaune	0	0	0	0	10%
Bruant ortolan	0	0	1	0	10%
Bruant proyer	2	12	10	4	100%
Busard cendré	0	0	0	0	10%
Caille des blés	0	2	0	2	40%
Cisticole des joncs	1	0	0	1	30%
Faucon crécerelle	0	0	0	0	10%
Fauvette grisette	1	0	0	0	50%
Hirondelle rustique	0	0	0	0	10%
Linotte mélodieuse	0	0	0	0	40%
Moineau domestique	0	0	0	0	10%
Œdicnème criard	0	0	0	0	20%
Outarde canepetière	0	3	4	3	60%
Tarier pâtre	0	0	0	0	10%

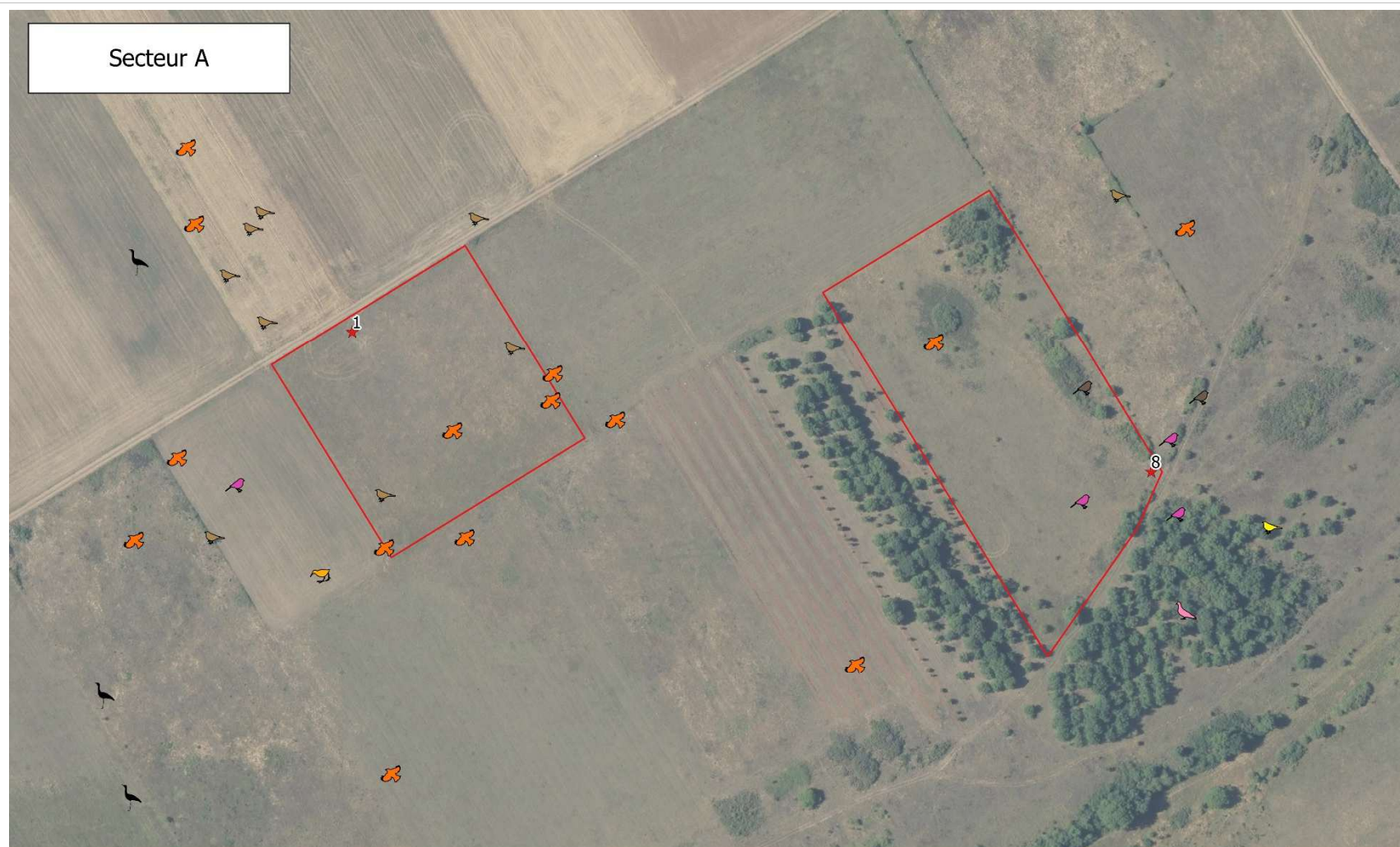
Espèces	Secteur G	Secteur H	Secteur I	Secteur J	Fréquence
Tourterelle des bois	1	0	0	0	50%
Richesse patrimoniales	5	4	4	5	

Le cortège patrimonial observé cette année est plus riche qu'en 2021 et 2022. Cela peut s'expliquer par un nombre de secteurs doublé par rapport aux autres années de suivi. Le nombre d'habitats ou micro-habitats variés disponibles est plus important compte tenu de la plus grande superficie étudiée faisant augmenter le cortège d'espèces. Le cortège peut également varier en fonction des assolements disponibles.



Comme en 2021, le secteur comportant le plus d'espèces patrimoniales est le secteur A. Cette forte richesse en espèces patrimoniales peut s'expliquer en partie par la diversité d'habitats que présente ce site. En effet, les jachères sont propices à l'Outarde canepetière, l'Alouette des champs, la Caille des blés, au Cisticole des joncs et le Bruant proyer, au Faucon crécerelle et au busard cendré en chasse, des zones de sol dégagées favorables à l'Œdicnème criard, des friches buissonnantes fournissent un habitat pour la Linotte mélodieuse et le Bruant jaune tandis que le boisement permet l'accueil de la Tourterelle des bois.





Légende

Secteur d'étude et protocole

- Périmètre de la zone d'étude
- ★ Point d'observation EPS

Espèces patrimoniales 2023

- ✂ Alouette des champs
- ✂ Bruant jaune
- ✂ Bruant proyer
- ✂ Fauvette grisette

- ✂ Linotte mélodieuse
- ✂ Tourterelle des bois
- ✂ Outarde canepetière
- ✂ Oedicnème criard



0 50 100 m



Agir pour
la biodiversité

Source: IGN Ortho 2020
Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Figure 5: Localisation des espèces patrimoniales sur le secteur A



Légende

Secteur d'étude et protocole

- Périmètre de la zone d'étude
- ★ Point d'observation EPS

Espèces patrimoniales 2023

- ✂ Alouette des champs
- 🐦 Bruant proyer
- 🐦 Fauvette grisette
- 🐦 Tourterelle des bois



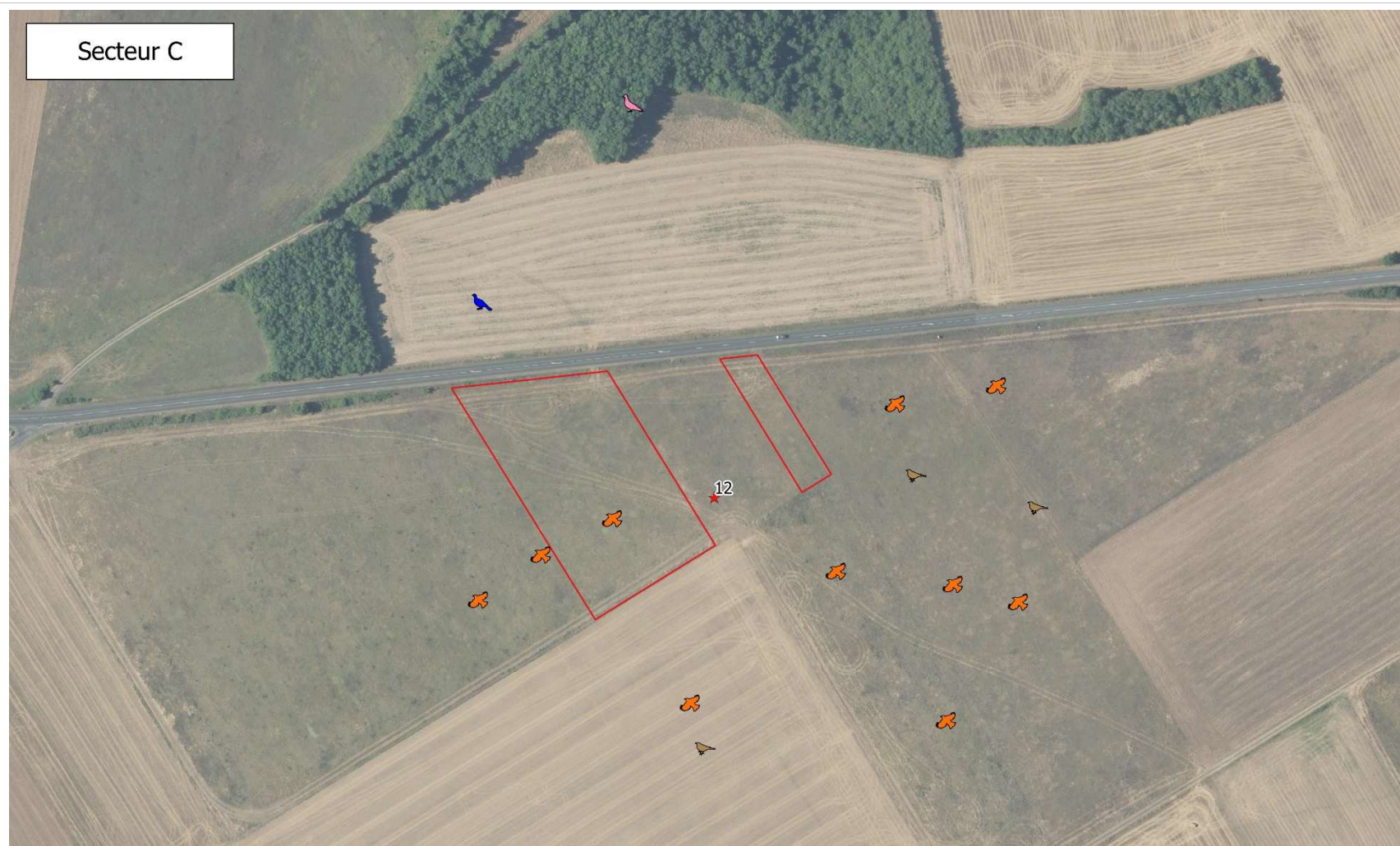
0 50 100 m



Agir pour
la biodiversité

Source: IGN Ortho 20cm 2020
Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Figure 6 : Localisation des espèces patrimoniales sur le secteur B



Légende

Secteur d'étude et protocole

- Périmètre de la zone d'étude
- ★ Point d'observation EPS

Espèces patrimoniales 2023

- ✂ Alouette des champs
- 🐔 Bruant proyer
- 🐦 Tourterelle des bois
- 🐦 Caille des blés



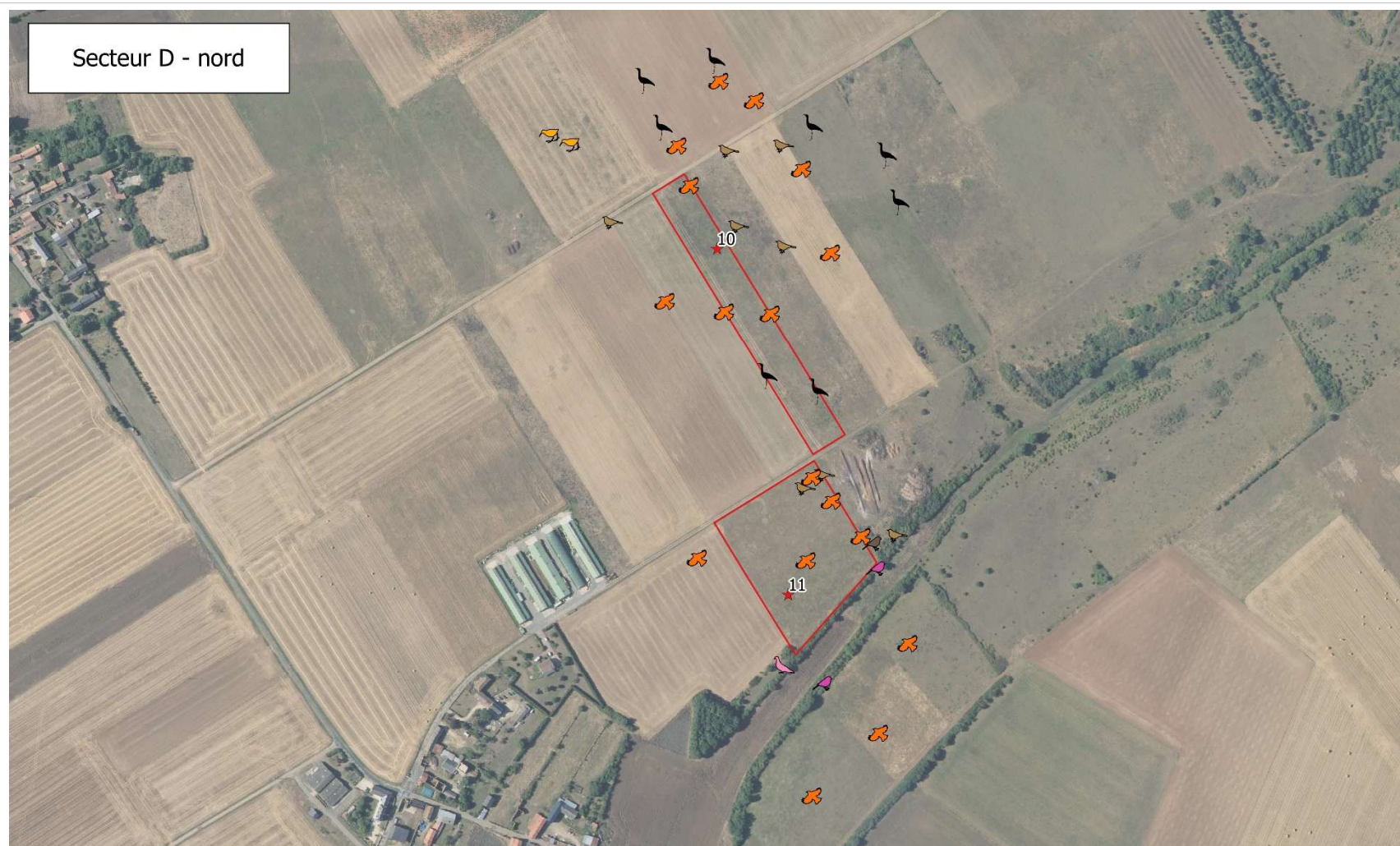
0 50 100 m



Agir pour
la biodiversité

Source: IGN Ortho 2020
Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Figure 7: Localisation des espèces patrimoniales sur le secteur C



Légende

Secteur d'étude et protocole

- Périmètre de la zone d'étude
- ★ Point d'observation EPS

Espèces patrimoniales 2023

-  Alouette des champs
-  Bruant proyer
-  Fauvette grisette

-  Linotte mélodieuse
-  Tourterelle des bois
-  Outarde canepetière
-  Oedicnème criard



0 50 100 m



Agir pour
la biodiversité

Source: IGN Ortho 2020
Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Figure 8: Localisation des espèces patrimoniales sur le secteur D – nord



Légende

Secteur d'étude et protocole

- Périmètre de la zone d'étude
- ★ Point d'observation EPS

Espèces patrimoniales 2023

-  Alouette des champs
-  Bruant proyer
-  Linotte mélodieuse

-  Outarde canepetière
-  Hirondelle rustique
-  Moineau domestique



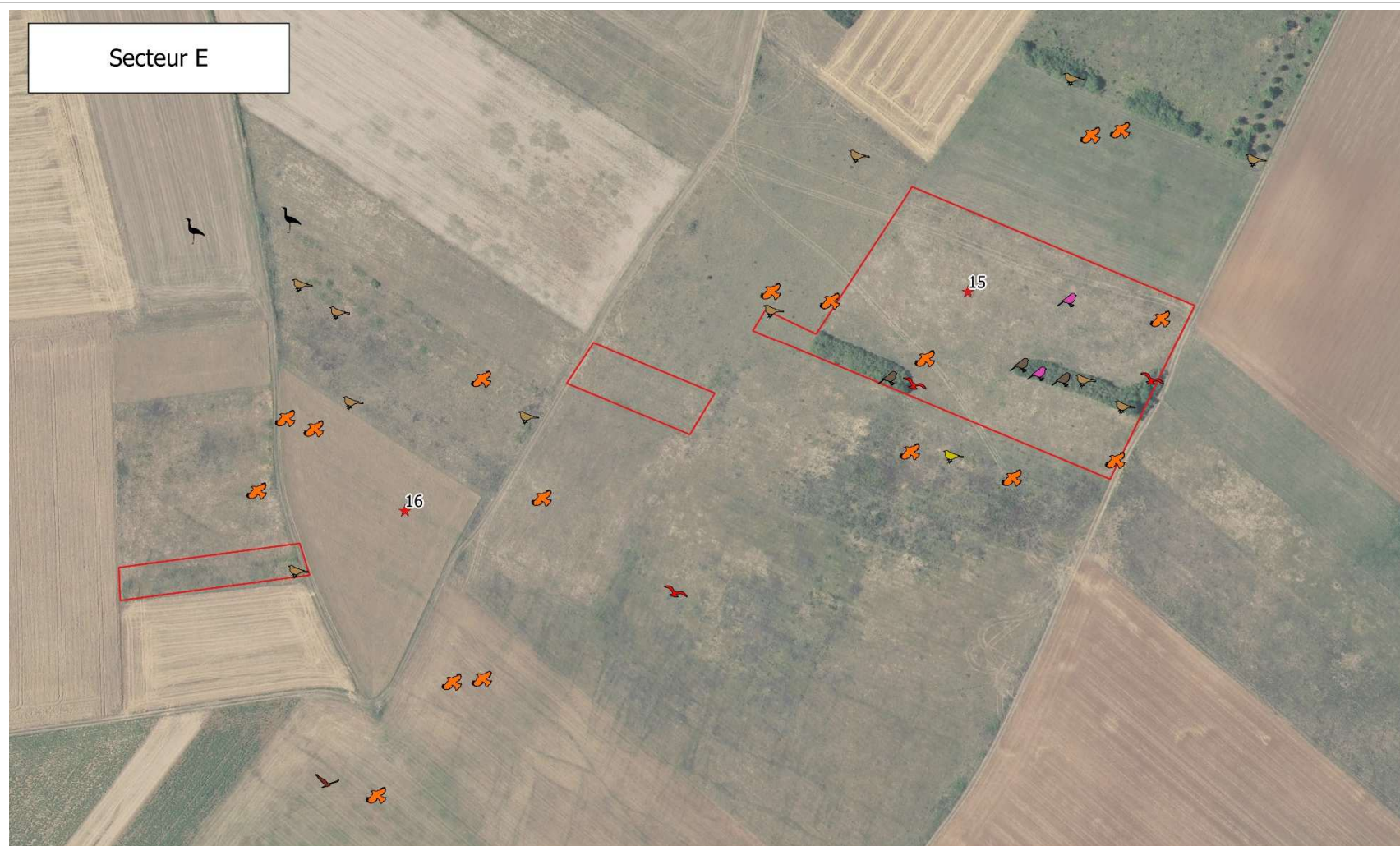
0 50 100 m



Agir pour
la biodiversité

Source: IGN Ortho 2020
Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Figure 9: Localisation des espèces patrimoniales sur le secteur D - sud



Légende

Secteur d'étude et protocole

- Périmètre de la zone d'étude
- ★ Point d'observation EPS

Espèces patrimoniales 2023

- ✈ Alouette des champs
- ✈ Bruant proyer
- ✈ Fauvette grisette
- ✈ Linotte mélodieuse

- ✈ Outarde canepetière
- ✈ Tarier pâle
- ✈ Busard cendré
- ✈ Faucon crécerelle



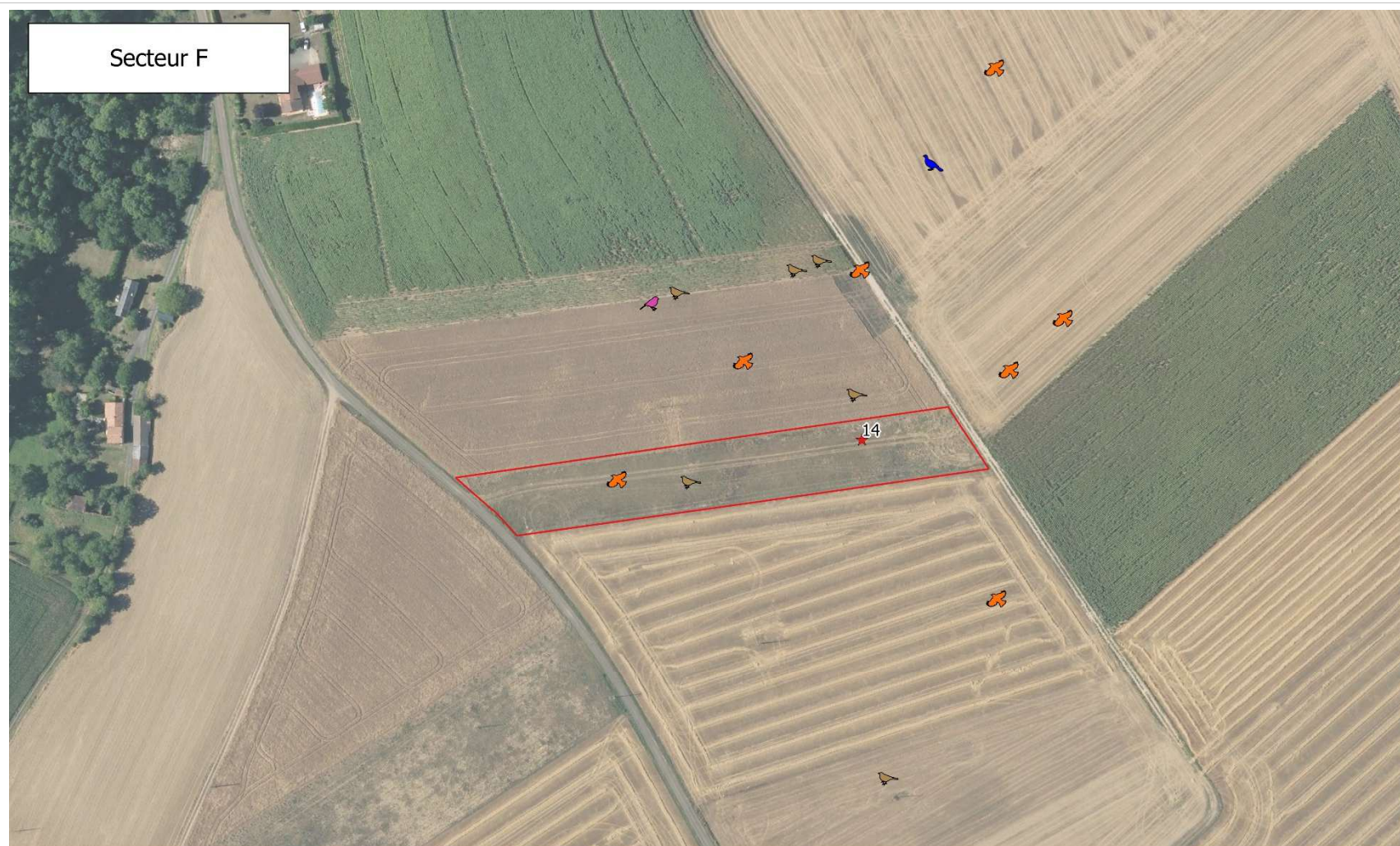
0 50 100 m



Agir pour
la biodiversité

Source: IGN Ortho 2020
Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Figure 10: Localisation des espèces patrimoniales sur le secteur E



Légende

Secteur d'étude et protocole

- Périmètre de la zone d'étude
- ★ Point d'observation EPS

Espèces patrimoniales 2023

- ✂ Alouette des champs
- 🐦 Bruant proyer
- 🐦 Linotte mélodieuse
- 🐦 Caille des blés



0 50 100 m



Agir pour
la biodiversité

Source: IGN Ortho 2020
Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Figure 11: Localisation des espèces patrimoniales sur le secteur F



Légende

Secteur d'étude et protocole

- Périmètre de la zone d'étude
- ★ Point d'observation EPS

Espèces patrimoniales 2023

-  Alouette des champs
-  Bruant proyer
-  Fauvette grisette

Espèces patrimoniales 2023

-  Tourterelle des bois
-  Cisticole des joncs



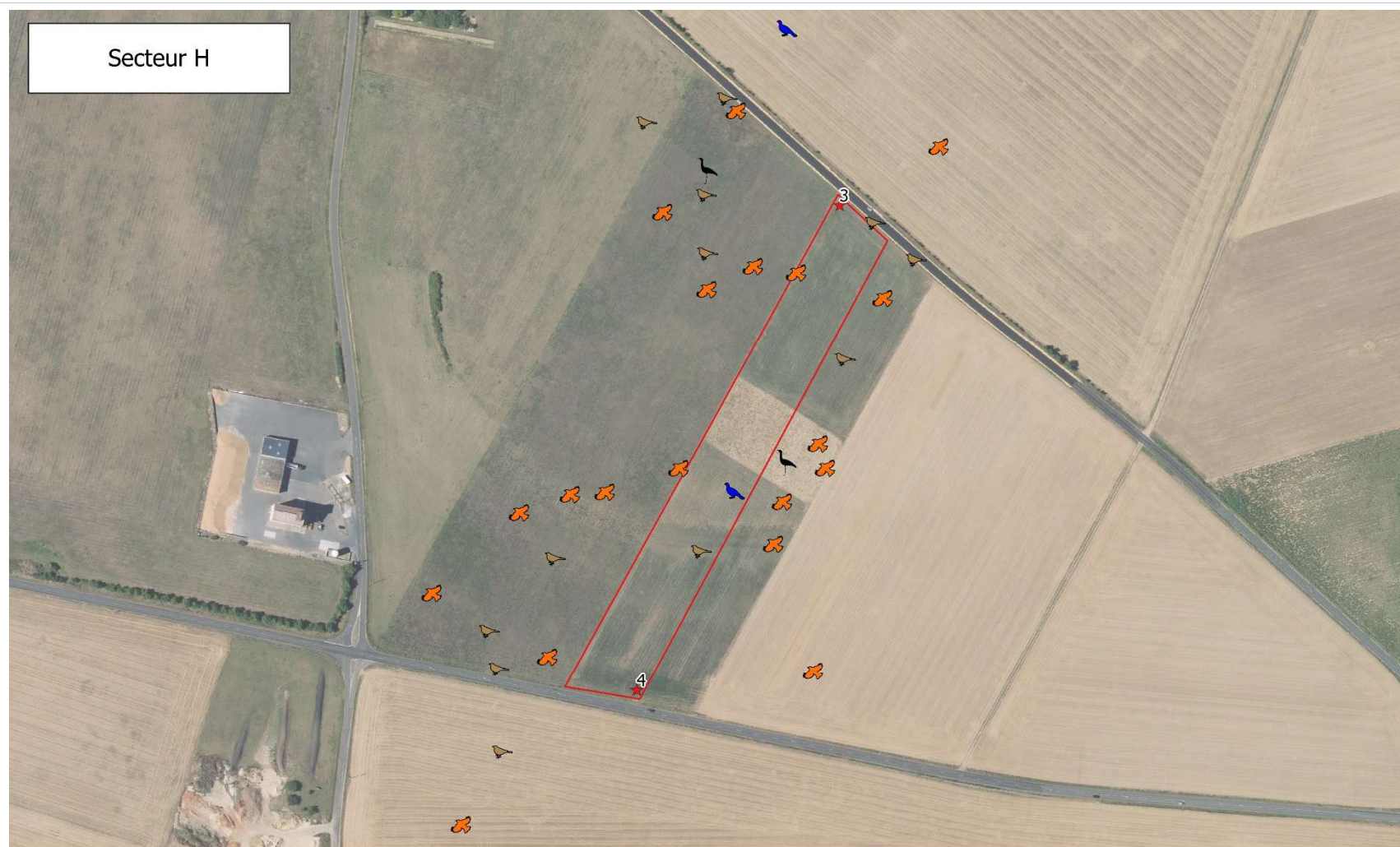
0 50 100 m



Agir pour
la biodiversité

Source: IGN Ortho 2020
Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Figure 12: Localisation des espèces patrimoniales sur le secteur G



Légende

Secteur d'étude et protocole

- Périmètre de la zone d'étude
- ★ Point d'observation EPS

Espèces patrimoniales 2023

- ✂ Alouette des champs
- ✂ Bruant proyer
- ✂ Outarde canepetière
- ✂ Caille des blés



0 50 100 m



Agir pour
la biodiversité

Source: IGN Ortho 2020
Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Figure 13: Localisation des espèces patrimoniales sur le secteur H



Légende

Secteur d'étude et protocole

- Périmètre de la zone d'étude
- ★ Point d'observation EPS

Espèces patrimoniales 2023

- 🐦 Alouette des champs
- 🐦 Bruant proyer
- 🐦 Outarde canepetière
- 🐦 Bruant ortolan



0 50 100 m



Agir pour
la biodiversité

Source: IGN Ortho 2020
Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Figure 14: Localisation des espèces patrimoniales sur le secteur I



Légende

Secteur d'étude et protocole

- Périmètre de la zone d'étude
- ★ Point d'observation EPS

Espèces patrimoniales 2023

- ✂ Alouette des champs
- ✂ Bruant proyer
- ✂ Outarde canepetière
- ✂ Cisticole des joncs



0 50 100 m



Agir pour
la biodiversité

Source: IGN Ortho 2020
Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Figure 15: Localisation des espèces patrimoniales sur le secteur J

Tableau 3: Relevés des inventaires ornithologiques sur les sites de la plaine des Champs Malins

Nom français	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15	P16	P17	Total espèce	DO	Statut juridique France	LRN	LRR	ZNIEFF nicheur	ZNIEFF migr et	Seuil	Rareté Vienne
Accenteur mouchet								2					2					4		P	LC	LC				TC
Alouette des champs	14	18	10	14	11	7	13	3	5	9	9	18	7	7	10	11	6	172	2	C3	NT	VU				C
Bergeronnette grise											1			2				3		P	LC	LC				C
Bergeronnette printanière							1											1		P	LC	LC				AC
Bruant jaune								1										1		P	VU	NT				AC
Bruant ortolan					1													1	1	P	EN	EN	X			AR
Bruant proyer	10	4	8	5	6	4	4	1	9	6	3	3	1	7	6	5	2	84		P	LC	VU				AC
Bruant zizi								1					2					3		P	LC	LC				AC
Busard cendré																1		1	1	P	NT	NT	X			AR
Buse variable								1										1		P	LC	LC				C
Caille des blés			1	1			2					1		1				6	2	C3	LC	VU				AC
Cisticole des joncs							1										1	2		P	VU	NT				AR
Corneille noire	1						1				1							3	2	P5C1N	LC	LC				TC
Coucou gris												1						1		P	LC	LC				C
Étourneau sansonnet											7			2			2	11	2	p5 C N	LC	LC				TC
Faucon crécerelle															2	1		3		P	NT	NT				C
Fauvette à tête noire								1			1	2	3		3		1	11		P	LC	LC				TC
Fauvette grisette								2			1		5		3		1	12		P	LC	NT				C
Grive musicienne																	1	1	2	C3	LC	LC				TC
Hirondelle rustique									3									3		P	NT	NT				C
Huppe fasciée													2					2		P	LC	LC				AC
Hypolaïs polyglotte								1					1					2		P	LC	LC				AC
Linotte mélodieuse	2							4	3		2			1	2			14		P	VU	NT				AC
Loriot d'Europe												1						1		P	LC	LC				AC
Merle noir								1				1						2	2	C3	LC	LC				TC

Mésange bleue										1							1		P	LC	LC				TC
Mésange charbonnière															1		1		P	LC	LC				TC
Moineau domestique								3									3		p2	LC	NT				TC
Oedicnème criard	2								8								10	1	P	LC	NT	X	X		AC
Outarde canepetière	1		2	2	3	1	3		1	8	1				2		24	1	P	EN	EN	X	X		AR
Perdrix grise							4										4	2	p5 C	LC	DD				AC
Pic vert																1	1		P	LC	LC				C
Pie bavarde								1	1		4						6	2	p5 C1 N	LC	LC				C
Pigeon ramier	1								2		4						8	2	p5 C3 N	LC	LC				TC
Pipit des arbres								4				1	1				7		P	LC	LC				C
Pouillot véloce								2									4		P	LC	LC				C
Rosignol philomèle								5			2	2	4		3		18		P	LC	LC				C
Rougegorge familier																	1		P	LC	LC				TC
Rougequeue noir									1								3		P	LC	LC				C
Tarier pâtre															1		1		P	NT	NT				AC
Tourterelle des bois								1			1	1	1				5		C3	VU	VU				C
Tourterelle turque									1								2		C3	LC	LC				TC

¹Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009

Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Annexe II : espèces pouvant être l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale, en raison de leur niveau de population, de leur distribution géographique et de leur taux de reproductivité dans l'ensemble de la Communauté, tout en veillant à ne pas compromettre les efforts de conservation entrepris dans leur aire de distribution.

²Statut juridique France

P : Espèce intégralement protégée

p2 : Espèce partiellement protégée - destruction et enlèvement des individus, des œufs et nids peuvent être autorisés

p3 : Espèce partiellement protégée sur tout le territoire sauf Midi-Pyrénées

p4B : Espèce partiellement protégée - prélèvement possible d'un poussin au nid

p5 : Espèce commercialisable

C : Gibier autorisé à la chasse

C1 : Gibier sédentaire

C2 : Gibier d'eau

C3 : Gibier de passage

N : Espèce classée nuisible

(m) : Gibier dont seul le mâle adulte est autorisé à la chasse

³Listes Rouges des Espèces menacées de disparition

✓ Liste Rouge nationale (UICN - MNHN - LPO - SEO - ONCFS, 2016)

✓ Liste Rouge régionale (Poitou-Charentes Nature, 2018)

CR : en danger critique

EN : en danger

VU : vulnérable

Autres catégories :

NT : quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : données insuffisantes (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

NA : non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

⁴ **ZNIEFF nicheur** : Espèce nicheuse déterminante pour les ZNIEFF en Vienne (JOURDE, 2001).

⁵ **ZNIEFF migr et hiv** : Espèces hivernantes et migratrices déterminantes ZNIEFF en Vienne.

⁶ **Seuil** : Seuils de détermination espèces hivernantes et migratrices en Vienne

⁷Rareté Vienne

Degré de rareté à dire d'expert (TW) - TR : très rare / R : rare / AR : assez rare / AC : assez commun / C : commun / TC : très commun

Abondance

Tableau 4: Indices d'abondances des espèces aviaires sur les sites de la plaine des Champs Malins

Points EPS	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15	P16	P17	Total IPA/sp	IPA Moyen	Fréquence	%Fréquence
Accenteur mouchet	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	4	0,24	2	12%
Alouette des champs	5	5	4,5	5	5	4	5	2	4	5	5	5	5	4,5	5	5	4	78	4,59	17	100%
Bergeronnette grise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	1	0	0	0	1,5	0,09	2	12%
Bergeronnette printanière	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,06	1	6%
Bruant jaune	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,06	1	6%
Bruant ortolan	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,06	1	6%
Bruant proyer	0	3	4,5	4	3	2	2,5	1	3,5	4	2	2	1	4	4	3	1	44,5	2,62	16	94%
Bruant zizi	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0,12	2	12%
Busard cendré	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0,5	0,03	1	6%
Buse variable	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0,03	1	6%
Caille des blés	0	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	6	0,35	5	29%
Cisticole des joncs	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0,12	2	12%
Corneille noire	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	1	0,06	2	12%
Coucou gris	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0,06	1	6%
Étourneau sansonnet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	1	5	0,29	3	18%
Faucon crécerelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,5	0	1,5	0,09	2	12%
Fauvette à tête noire	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	2	0	2	0	1	9	0,53	6	35%
Fauvette grisette	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	3	0	1,5	0	1	7,5	0,44	5	29%
Grive musicienne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,06	1	6%
Hirondelle rustique	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,06	1	6%
Huppe fasciée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0,06	1	6%
Hypolaïs polyglotte	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0,12	2	12%
Linotte mélodieuse	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	2	0	0	1	1,5	0	0	7,5	0,44	5	29%
Loriot d'Europe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0,06	1	6%

Points EPS	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15	P16	P17	Total IPA/sp	IPA Moyen	Fréquence	%Fréquence
Merle noir	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	1,5	0,09	2	12%
Mésange bleue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0,5	0,03	1	6%
Mésange charbonnière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,06	1	6%
Moineau domestique	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0,12	1	6%
Oedicnème criard	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	4	0,24	2	12%
Outarde canepetière	1	0	2	1	1,5	1	2	0	1	4,5	1	0	0	0	0	2	0	17	1,00	10	59%
Perdrix grise	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0,24	1	6%
Pic vert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0,5	0,03	1	6%
Pie bavarde	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0,5	0	1,5	0	0	0	0	0	0	2,5	0,15	3	18%
Pigeon ramier	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1,5	0	0	0	0	0	1	3,5	0,21	3	18%
Pipit des arbres	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	1	0	0	0	1	5	0,29	4	24%
Pouillot véloce	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0,12	2	12%
Rossignol philomèle	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	1	2	0	2	0	1	10	0,59	6	35%
Rougegorge familier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,06	1	6%
Rougequeue noir	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0,12	2	12%
Tarier pâtre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0,06	1	6%
Tourterelle des bois	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	1	1	1	0	0	0	1	4,5	0,26	5	29%
Tourterelle turque	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0,12	2	12%
Abondance par point	7	8	12	11	10,5	7	18	20,5	16	16,5	21,5	16	20	12,5	18	11	19,5	244,5	14,38		
Richesse spécifique	3	2	4	4	4	3	8	16	10	4	14	10	11	6	8	5	17	129	7,59		

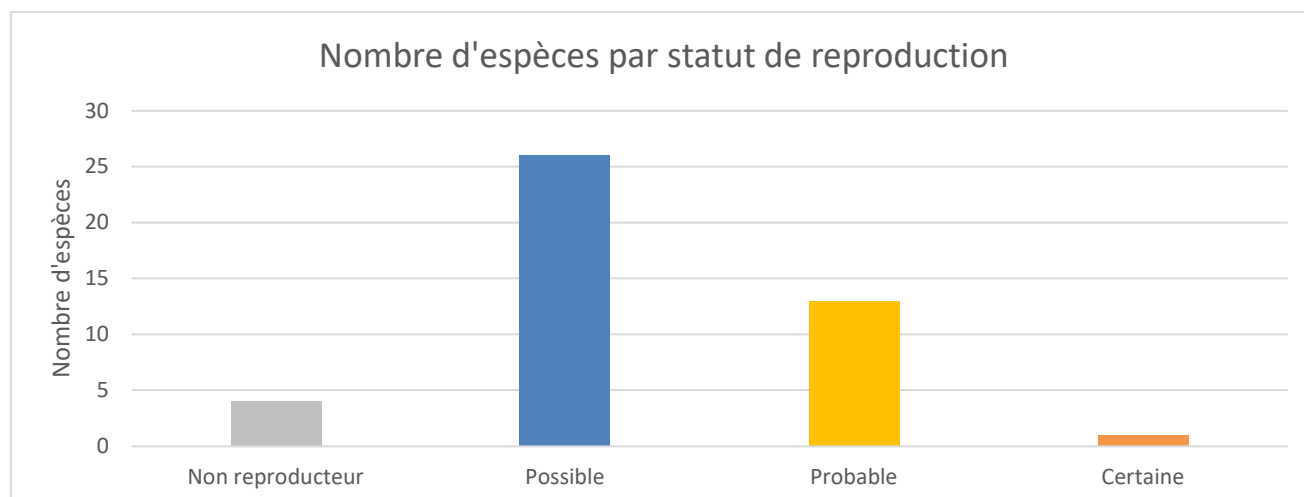
Au total, **42 espèces** d'oiseaux ont été contactées au cours des 17 points d'observations de deux fois 10 minutes. Les 3 espèces les plus abondantes détectées par cette méthode sont l'Alouette des champs (IPA : 78 ; IPA Moyen : 4,59), le Bruant proyer (IPA : 44,5 ; IPA Moyen : 2,62) et l'Outarde canepetière (IPA : 17 ; IPA Moyen : 1). L'abondance par point est en moyenne de 14,38 individus (min : 7 sur le point 6 ; max : 21,5 sur le point 11) et la richesse spécifique moyenne par point est de 7,59 espèces (min : 2 sur le point 2 et max : 17 sur le point 17).

Statuts reproducteurs

Tableau 5: Statuts de reproduction des espèces inventoriées sur les sites de la plaine des Champs Malins

Espèces	Reproduction	Espèces	Reproduction
Accenteur mouchet	Possible	Hypolaïs polyglotte	Possible
Alouette des champs	Probable	Linotte mélodieuse	Possible
Bergeronnette grise	Non nicheur	Loriot d'Europe	Possible
Bergeronnette printanière	Possible	Merle noir	Possible
Bruant jaune	Possible	Mésange bleue	Possible
Bruant ortolan	Possible	Mésange charbonnière	Possible
Bruant proyer	Certain	Moineau domestique	Probable
Bruant zizi	Possible	Œdicnème criard	Possible
Busard cendré	Possible	Outarde canepetière	Probable
Buse variable	Non nicheur	Perdrix grise	Possible
Caille des blés	Possible	Pic vert	Possible
Cisticole des joncs	Possible	Pie bavarde	Probable
Corneille noire	Non nicheur	Pigeon ramier	Probable
Coucou gris	Possible	Pipit des arbres	Probable
Étourneau sansonnet	Possible	Pouillot véloce	Probable
Faucon crécerelle	Possible	Rossignol philomèle	Probable
Fauvette à tête noire	Probable	Rougegorge familier	Possible
Fauvette grisette	Probable	Rougequeue noir	Probable
Grive musicienne	Possible	Tarier pâle	Possible
Hirondelle rustique	Non nicheur	Tourterelle des bois	Possible
Huppe fasciée	Probable	Tourterelle turque	Possible

Parmi les 42 espèces présentes, une grande majorité a révélé des comportements attestant d'une possible reproduction (individu présent dans son habitat de reproduction, mâle chanteur). Pour définir les espèces au statut de nidification probable, la prise en compte du comportement territorial sur les deux inventaires a été utilisée. Pour la plupart de ces espèces, le statut nicheur est potentiellement sous-estimé. Ce biais est notamment dû à la difficulté de relever des indices de nidification pour certaines espèces comme les comportements de construction de nid et de nourrissage ou bien l'observation du nid et des jeunes. Seul un individu de Bruant proyer a été observé en train de transporter de la nourriture en direction d'un nid attestant d'une reproduction certaine.



Au total, 4 espèces sont considérées comme non reproductrices sur les secteurs étudiés. Il s'agit d'espèces ne montrant pas de comportement de nidification évident ou ne se trouvant pas dans un habitat de nidification adéquat.

3.4. Comparaison interannuelle

En 2021, 32 espèces avaient été détectées, 28 en 2022 et c'est 42 espèces qui ont été contactées en 2023. Cette augmentation de la diversité d'espèce recensée s'explique par le nombre plus important de parcelles inventoriées. On observe une plus grande diversité d'habitats en bordure des parcelles étudiées (bâti, bois, boisement humide) ce qui explique un cortège plus diversifié en dehors des parcelles étudiées. Certaines espèces du cortège des oiseaux de plaine n'ont pas été retrouvées en 2023. On peut citer le Busard St-Martin, la Gorgebleue à miroir, la Perdrix rouge et l'Alouette lulu. D'autres espèces, non réobservées en 2022 ont pu être à nouveau contactées en 2023, c'est le cas du Bruant ortolan, de la Caille des blés. Au total, c'est 8 nouvelles espèces qui ont été contactées en 2023 par rapport aux années précédentes, toutes principalement inféodées aux milieux boisés. Concernant les espèces liées aux habitats de plaine, cette différence dans la composition spécifique s'explique en grande partie par une variation interannuelle. Les conditions météorologiques ainsi que le faible nombre de passages dans l'année sont les principales sources de biais.

Tableau 6 : Synthèse des espèces détectées en 2021 et 2022

Espèces	2021	2022	2023	Espèces	2021	2022	2023
Accenteur mouchet	X		X	Loriot d'Europe			X
Alouette des champs	X	X	X	Martinet noir	X		
Alouette lulu		X		Merle / Grive indéterminé		X	
Bergeronnette grise	X	X	X	Merle noir	X	X	X
Bergeronnette printanière		X	X	Mésange bleue			X
Bruant jaune	X		X	Mésange charbonnière			X
Bruant ortolan	X		X	Moineau domestique	X		X
Bruant proyer	X	X	X	Oedicnème criard	X	X	X
Busard cendré	X	X	X	Outarde canepetière	X	X	X
Busard Saint-Martin	X	X		Perdrix rouge	X		
Caille des blés	X		X	Perdrix grise			X
Corbeau freux		X		Pic vert			X
Corneille noire	X	X	X	Pie bavarde	X	X	X
Coucou gris		X	X	Pigeon biset domestique		X	
Étourneau sansonnet	X		X	Pigeon ramier	X	X	X
Faucon crécerelle	X	X	X	Pipit des arbres	X		X

Espèces	2021	2022	2023	Espèces	2021	2022	2023
Accenteur mouchet	X		X	Loriot d'Europe			X
Fauvette à tête noire	X	X	X	Pouillot fitis		X	
Fauvette grisette	X	X	X	Pouillot véloce			X
Gorgebleue à miroir	X			Rossignol philomèle	X	X	X
Grive musicienne		X	X	Rougegorge familier		X	X
Héron cendré	X	X		Rougequeue noir			X
Hirondelle de fenêtre	X			Tarier pâtre	X		X
Hirondelle rustique	X		X	Tourterelle des bois	X	X	X
Hypolaïs polyglotte		X	X	Tourterelle turque			X
Linotte mélodieuse	X	X	X				

3.5. Analyse et interprétation

Les deux passages du 17-18 avril et du 30-31 mai 2023 ont permis la collecte de 432 observations renseignant la présence de 42 espèces réparties sur les dix secteurs de la plaine des Champs Malins.

Plus d'un tiers du cortège recensé est composé d'espèces patrimoniales et notamment d'espèces ayant une distribution très localisée en Poitou-Charentes et dont le statut de conservation est très défavorable, tel que l'Outarde canepetière. Ce cortège d'espèces patrimoniales est principalement inféodé aux plaines agricoles et témoigne donc de l'attrait de ces espèces pour les parcelles acquises par le CEN. En effet, les différentes actions du DAGC mises en œuvre sont plus que favorables à l'avifaune de plaine. La redynamisation des prairies et le maintien d'un couvert herbacé augmente la disponibilité alimentaire pour l'avifaune et garantit des zones de quiétude pour la nidification. Le maintien en libre évolution et la plantation d'arbres isolés permettent quant à eux de diversifier le paysage et d'attirer de nouvelles espèces patrimoniales pour leur reproduction. Enfin, le retrait des déchets présents sur certaines parcelles a permis d'améliorer la qualité de l'habitat et d'attirer des espèces pour leur reproduction.

Toutefois, deux espèces patrimoniales citées dans le diagnostic de 2016 et dont certaines mesures de gestion sont censées favoriser la présence n'ont toujours pas été détectées, ni en 2021, ni en 2022 : le Traquet motteux et la Pie-grièche écorcheur. L'absence de Traquet motteux s'explique principalement par le peu de surface en sol nu ou en couvert peu dense et caillouteux recherché par cette espèce pour sa nidification. Pour la Pie-grièche écorcheur, les horaires de passages n'ont peut-être pas permis d'observer cette espèce dont l'activité est plus tardive dans la journée. Toutefois, les habitats présents sur les secteurs A, B et E semblent propices à la présence de cette espèce. Le réseau de haies reste tout de même très discontinu à l'exception de la Vallée Bourdigale.

Tableau 7 : Synthèse des actions de gestion du DAGC et leur intérêt pour l'avifaune inventoriées sur les sites

Actions du DAGC	Espèces patrimoniales	Espèces ciblées pour la mise en place de mesures de compensation			
		Outarde canepetière	Œdicnème criard	Busard cendré	Busard Saint-Martin
Bandes enherbées permanentes	✓ (refuge et alimentation)	✓ (refuge et alimentation)	✓ (refuge et alimentation)	✓ (alimentation)	✓ (alimentation)
Couverts enherbés permanents	✓ (reproduction et alimentation)	✓ (reproduction et alimentation)	✓ (reproduction et alimentation)	✓ (alimentation)	✓ (alimentation)
Rotation de culture	✓ (reproduction et alimentation)	✓ (reproduction et alimentation)	✓ (reproduction et alimentation)	✓ (alimentation)	✓ (alimentation)
Repousse spontanée	✓ (reproduction et alimentation)	✓ (reproduction et alimentation)	✓ (reproduction et alimentation)		
Fauche avec exportation	✓ (reproduction et alimentation)	✓ (reproduction et alimentation)	✓ (reproduction et alimentation)	✓ (alimentation)	✓ (alimentation)
Griffage superficiel + sur-semi			✓ (reproduction et alimentation)		

Actions du DAGC	Espèces patrimoniales	Espèces ciblées pour la mise en place de mesures de compensation			
		Outarde canepetière	Œdicnème criard	Busard cendré	Busard Saint-Martin
Retrait des déchets	✓ (amélioration qualité d'habitat)	✓ (amélioration qualité d'habitat)	✓ (amélioration qualité d'habitat)	✓ (amélioration qualité d'habitat)	✓ (amélioration qualité d'habitat)
Maintien en libre évolution	✓ (reproduction et alimentation)				✓ (reproduction)
Plantation d'arbres isolés	✓ (reproduction et alimentation)				

Trois des quatre espèces ciblées pour la mise en place de mesures compensatoires ont été observées en 2023 sur les parcelles de la plaine des Champs Malins.

L'Outarde canepetière est la troisième espèce la plus abondante au sein des relevés ornithologiques avec 24 contacts de l'espèce, tous des mâles chanteurs. Ces effectifs sont plus élevés que l'année dernière mais restent en deçà des chiffres de 2021. De nombreux mâles chanteurs sont présents sur les parcelles de la Vallée Bourdigale (10 contacts), qui comprend un réseau de jachère au couvert herbacé bas, très favorable à l'espèce. Certains des nouveaux secteurs étudiés en 2023 sont moins favorables à l'espèce (couvert trop haut, proximité des habitations, de la route). Certaines sont des parcelles où l'espèce n'est peut-être pas présente habituellement, les mâles étant fidèles à leurs places de chant. Les femelles, beaucoup plus discrètes et difficiles à détecter peuvent nicher dans ces parcelles sans que celles-ci n'aient pu être observées. Les inventaires des années à suivre permettront de confirmer ou non l'absence de mâle chanteur sur ces parcelles. Les observations de 2023 n'ont ainsi permis d'estimer qu'une reproduction possible de l'espèce sur les parcelles acquises par le CEN NA. En outre, la plaine des Champs Malins se situe au cœur des deux ZPS d'Oiron Thénézay et du Mirebalais Neuvilleois créés en grande partie pour la conservation de l'Outarde canepetière. En effet, ces plaines abritent le noyau de la dernière population migratrice d'Europe de l'Ouest (Poirel, 2020). Il s'avère donc que la gestion des parcelles acquises par le CEN entre en totale adéquation avec les besoins biologiques de l'espèce lors de sa période de reproduction. Le maintien d'une surface enherbée avec fauche tardive garantit des zones de quiétude sans intervention de travaux agricoles pendant la période sensible. De plus, les prairies enherbées contiennent une densité plus élevée en orthoptères (Clere & Bretagnolle, 2001) et une diversité végétale plus importante (Jolivet, 1993). Les modes de gestion adoptés fournissent donc un habitat de nidification favorable tout en garantissant une disponibilité alimentaire végétale pour les adultes et en orthoptères pour l'élevage des jeunes poussins. Les parcelles acquises par le CEN viennent donc compléter les parcelles contractualisées en MAE et leur rôle dans la conservation de l'espèce.

L'Œdicnème criard a été beaucoup moins contacté que lors des années de suivi précédentes. L'espèce est présente aux abords de 20% de parcelles en acquisition. Les contacts de l'espèce correspondent à différentes parcelles de la Vallée Bourdigale. L'Œdicnème criard est identifié comme nicheur déterminant en Poitou-Charentes, qui accueille 25 à 30 % de la population nicheuse française (Rigaud & Granger, 1999 ; Issa & Muller, 2015). Cette diminution importante du nombre d'individus observés et de l'absence d'observation de couples peut s'expliquer par la variation interannuelle. Le manque d'attrait de certaines parcelles peut s'expliquer par la variation des assolements sur les parcelles alentour. En effet, la présence d'un plus grand nombre de parcelles de Tournesol a permis de créer de nombreux habitats attractifs pour l'espèce alors que la densité de couple reste identique, créant ainsi un effet de dilution. Le suivi des parcelles où un griffage superficiel est réalisé s'avère compliqué car se trouvant à distance sur des secteurs où la visibilité est moins bonne. La pousse de la jachère sur les secteurs griffés a été bonne en 2023 avec les pluies du printemps, entraînant une moins bonne visibilité. Le griffage superficiel du sol est habituellement propice à la nidification de cette espèce qui y trouve un couvert peu dense. Les jachères sont normalement des milieux favorables à l'espèce qui y trouve de nombreuses proies, notamment des mollusques et petits arthropodes, que fournissent le couvert enherbé des prairies et jachères. Il est donc étonnant de ne pas avoir fait plus d'observations sur les parcelles étudiées.

Le **Busard Saint-Martin** et le **Busard cendré** ont quant à eux été très peu détectés puisqu'une seule observation de Busard Cendré a été notée lors de l'ensemble des inventaires. Aucun indice de reproduction n'a pu être déterminé.

car il s'agissait d'un mâle en comportement de chasse. Toutefois, les populations nicheuses de ces deux espèces bénéficient d'un suivi sur les plaines du Mirebalais Neuvilleois et d'Oiron Thénézay. Ces suivis, menés par la LPO Poitou-Charentes et le GODS ont pour objectif de localiser les nids afin de les protéger et de permettre aux agriculteur-ice-s de les contourner lors des moissons. Ainsi, plusieurs nids de Busard cendré et Busard Saint-Martin ont été protégés non loin des secteurs étudiés. Tout comme les deux précédentes espèces, les plaines agricoles du Poitou-Charentes forment un des derniers bastions des populations nicheuses de Busard cendré et de Busard Saint-Martin à l'échelle nationale et représentent donc un enjeu majeur pour la conservation de ces deux espèces (Thiollay & Bretagnolle, 2004 ; Caupenne et Issa, 2015). Même si les surfaces en jachère et prairies ne semblent pas influencer la sélection d'habitat pour leur nidification (Magnard, 2021), la redynamisation des prairies et la présence de surfaces enherbées permanentes procurent des habitats de chasse favorables pour ces deux busards.

L'application des mesures de gestion du DAGC sur les différents sites de la plaine des Champs Malins semble donc avoir un impact global favorable sur l'avifaune de plaine. La redynamisation du couvert herbacé et la présence de surfaces enherbées permanentes influencent de manière positive la reproduction de l'Outarde canepetière et de l'Édicnème criard en apportant un habitat de nidification et une bonne disponibilité alimentaire. Pour les busards, l'influence directe des modes de gestion sur les populations nicheuses ne semble pas perceptible mais les actions mises en œuvre créent des zones favorables pour la chasse. Enfin, le maintien en libre évolution et la plantation d'arbres isolés procurent de nouveaux habitats propices à la présence d'autres espèces patrimoniales que celles affiliées aux plaines agricoles. Ces arbres isolés peuvent aussi être utilisés comme place de chant pour des espèces de plaine tels que le Bruant proyer ou le Bruant ortolan.

Bibliographie

- CAUPENNE M. & ISSA N. (2015). Busard cendré *Circus pygargus*, in ISSA N. & MULLER Y., coord. (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris. 1408 p.
- CLERE, E., & BRETAGNOLLE, V., 2001, Disponibilité alimentaire pour les oiseaux en milieu agricole : biomasse et diversité des arthropodes capturés par la méthode des pots-pièges.
- FONTAINE B., Moussy C., Chiffard Carricaburu J., Dupuis J., Corolleur E., Schmaltz L., Lorrillière R., Loïs G., Gaudard C. 2020. Suivi des oiseaux communs en France 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs. MNHN- Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation, LPO BirdLife France - Service Connaissance, Ministère de la Transition écologique et solidaire. 46 pp.
- ISSA N. & MULLER Y. (coord.) (2015) - Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Nieslté, Paris, 1408 p.
- Jolivet, C., 1993. Développement des jachères et préservation de l'avifaune terrestre en zone d'agriculture intensive : le cas du maintien de l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*, L. 1758) dans le canton de Montreuil-Bellay (Maine et Loire). Mémoire de fin de maitrise, Université Rennes 1, 73-75.
- MAGNARD, F., 2021. Influence des facteurs environnementaux dans la sélection d'habitat de nidification chez le Busard cendré *Circus pygargus* et le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* dans la plaine du Mirebalais-Neuvillois (Vienne, France). LPO Poitou-Charentes, 29p.
- POIREL, C., 2020. 3eme plan national d'actions en faveur de l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* 2020-2029. Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 124p
- RIGAUD T. & GRANGER M. (coord.) (1999) – Livre Rouge des Oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne – Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France.
- THIOLLAY, J.M. & BRETAGNOLLE, V. (2004). Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris.176 p.
- VIGIENATURE. 2019. Tendances spécifiques STOC 2001 – 2019. MNHN. 5 pp.